

## L'IDÉE FAVORITE DE TALLEYRAND

---

La première condition de toute sérieuse reconstitution historique est de replacer, autant que faire se peut, les événements dans le cadre qui les a vus naître et évoluer, de juger les personnages, leurs aspirations et leurs actes d'après les idées courantes de leur temps.

Les journées historiques consacrées à l'époque de 1830 ont pour but de nous faire revivre dans l'atmosphère d'une société séparée de nous déjà par tout un siècle et je vous demande donc de bien vouloir apprécier la politique française à l'égard de la Révolution belge avec la mentalité d'un contemporain de Louis-Philippe.

Sans doute faut-il pour cela faire abstraction de cent ans d'histoire, oublier et cette Belgique centenaire, membre aujourd'hui indispensable de la société internationale, et les services rendus par elle, et plus encore négliger pour quelques instants cette admirable fraternité franco-belge, cette alliance française devenue pour la Belgique la plus précieuse, la plus solide et la plus fidèle sauvegarde de son indépendance.

En 1830, la Belgique n'existait pas. Depuis que les nations européennes s'étaient constituées, jamais ses habitants n'avaient réussi à réaliser leur rêve d'une vie autonome et libre. Quoi d'étonnant que l'étranger, et même des voisins très proches aient ignoré qu'il existât une âme belge et que dans ces provinces tour à tour espagnoles, autrichiennes ou françaises avait pris naissance un sentiment national? En 1815, Talleyrand traduisait une opinion à peu près unanime,

quand il affirmait : « Il n'y a pas de Belges; il y a des Wallons et des Flamands ».

En France, les souvenirs de la Révolution et de l'Empire vivaient dans des hommes qui avaient connu cette brillante période napoléonienne où les provinces belges avaient été englobées dans les limites de l'ancienne Gaule, enfin reconstituée. La génération de Waterloo avait grandi dans le désir de reprendre un jour ou l'autre la marche vers le Rhin, de détruire ce royaume des Pays-Bas, tête de pont dressée par la Coalition contre la France, et de réunir dans une commune patrie ces Belges que le général Lamarque appelait : « les enfants séparés de la grande famille ».

Aussi, la révolte des Belges survenant quelques jours après les journées de Juillet devait-elle apparaître comme l'occasion inespérée de reprendre les territoires arrachés à la France quinze ans plus tôt. La France de 1830 ne l'a pas fait; elle a contribué à l'établissement d'une Belgique indépendante, et permettez à un Belge de 1930 de rendre un hommage ému à ces hommes portés au pouvoir par la Révolution et qui, au lendemain d'une crise si grave, au milieu de l'agitation populaire et malgré les excitations d'une opinion publique exaltée, ont su borner leurs ambitions à la constitution, sur les ruines du royaume créé en 1815, d'un Etat pacifique et neutre, ami de la France et protégé par elle.

Cependant, il s'en faut de beaucoup que l'indépendance belge ait été considérée par tous comme la solution la meilleure et l'on peut, sans froisser aucune susceptibilité, rappeler les projets, les rêves, les ambitions qui ont pris naissance alors autour de la question belge. Ce n'est plus qu'un point d'histoire qui peut être exposé impartialement sans réveiller des regrets ou provoquer des reproches.

La part de la France dans la constitution de l'Etat belge est, en réalité, assez belle, pour qu'on ne cherche pas à lui attribuer tout le mérite d'une œuvre qui n'a eu, somme toute, pour la plupart de ses artisans, que le caractère d'un compromis, et il est téméraire par exemple de représenter Talleyrand comme l'auteur ou l'inspirateur de tout ce qui a été fait à Londres.

Il y a quelques années, lors de la réception du roi Albert à l'Institut de France, un membre éminent de cette assemblée, sans se mettre beaucoup en peine de documents et d'esprit critique, affirmait avec une belle assurance, dans son discours au Souverain, que le protocole du 20 janvier 1831 décrétant la neutralité perpétuelle de l'Etat belge avait été l'œuvre personnelle de Talleyrand, « que cette victoire lui appartient en propre et qu'elle demeure l'un des grands titres d'honneur de sa carrière ». De même, le duc de Broglie, l'éditeur des *Mémoires* de Talleyrand, dans une œuvre remarquable que la mort est venue interrompre, assurait que dans toute la correspondance du diplomate français, « dont pas une lettre n'a pu être distraite ou altérée, il lui avait été impossible de trouver une seule ligne... où il fut question de trouver dans les événements de Belgique une occasion de réparer les pertes subies en 1814 par un agrandissement territorial ».

L'historien, qui s'est ainsi porté garant du désintéressement absolu de Talleyrand, n'a pas su ou plutôt n'a pas voulu lire, et il est difficile de ne pas l'accuser de parti-pris.

La lecture des *Mémoires* de Talleyrand suffit à elle seule à démontrer que leur auteur n'a pas eu à Londres une politique complètement désintéressée, et les archives du Ministère du quai d'Orsay, les publications fragmentaires de nombreuses dépêches restées longtemps inédites nous éclairent aujourd'hui définitivement sur le rôle de Talleyrand à la Conférence de Londres (1).

Je ne puis songer à résumer même succinctement l'ensemble de la politique française au lendemain de la Révolution. Cependant, en parlant de Talleyrand, je ne pourrai manquer de faire allusion aux directives qu'il recevait, aux instructions

(1) Cfr. *Lettres du prince de Talleyrand et de la duchesse de Dino à M<sup>me</sup> Adélaïde* (août 1830-10 avril 1831). Communication de M. Frédéric Masson (*Nouvelle Revue rétrospective*, sept. 1901 janv. 1902).

*Lettres particulières du Roi Louis-Philippe et du prince de Talleyrand au Ministre des Affaires étrangères (Sébastiani)* publiées par le comte Horace de Choiseul (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1910).

DUCHESNE DE DINO. *Lettres à Adolphe Thiers, 1830-1837*, publiées par Lanzac de Laborie (*Revue de Paris*, 15 juil.-15 août 1923).

ministérielles qui devaient inspirer sa conduite et qu'il était chargé de réaliser. Mais Talleyrand n'a pas seulement défendu à Londres la politique d'autrui. Son passé, le prestige qu'il s'était acquis à Vienne, sa réputation proverbiale d'habileté et de séduction, la supériorité incontestable de son expérience en présence de ministres qui ignoraient le plus souvent les arcanes de la carrière, lui ont permis d'agir en agent indépendant, à peu près comme un premier ministre sans responsabilité parlementaire. Son rôle est donc tout autre que celui d'un simple agent d'exécution et ses projets ou ses préférences méritent de retenir l'attention.

\*  
\* \*

Une idée maîtresse a inspiré toute la politique de Talleyrand à Londres : c'est la conservation de la paix. Convaincu qu'une guerre eût été fatale à la France et à la dynastie d'Orléans, il a voulu servir à la fois son pays et le Roi qui l'avait rappelé aux affaires, en évitant toute occasion de provoquer une rupture. En cela, il était entièrement d'accord avec Louis-Philippe et il a trouvé dans les dispositions pacifiques du Roi le plus puissant de ses moyens d'action et le secret de son influence. Il réussit à convaincre son Souverain que sa présence à Londres était absolument indispensable au maintien de la paix et c'est pourquoi, malgré ses désobéissances, son sans-gêne, la mauvaise humeur des ministres, les réclamations des députés ou les murmures de l'opinion publique, le Roi lui conserva toujours sa confiance.

Talleyrand jugeait très sagement que l'unique moyen de conserver la paix était l'alliance anglaise. Celle-là, il l'a voulue sincèrement, persévéramment. L'entente cordiale semble avoir été le seul article à peu près immuable de son credo politique, et au cours des transformations inouïes de cet homme, soit comme ministre de la Révolution, de l'absolutisme, de la légitimité ou d'un gouvernement libéral, il n'a cessé d'en poursuivre la réalisation et d'en assurer le maintien.

En 1830, il ne va à Londres que pour l'obtenir. A peine

débarqué en Angleterre, il s'insinue dans les bonnes grâces du duc de Wellington, applaudit aux paroles réservées et prudentes de lord Aberdeen, réduit la non-intervention à une formule vide de sens, insiste à peine sur l'épineuse question belge et se sent bientôt accueilli avec assez de faveur pour dire au Roi, lors de la remise de ses lettres de créances : « Les jalousies, les préjugés qui divisèrent si longtemps la France et l'Angleterre ont fait place aux sentiments d'une estime et d'une affection éclairées. Des principes communs resserrent plus étroitement les liens des deux pays ». Pendant tout le cours de son ambassade, Talleyrand n'hésitera pas à transgresser les instructions les plus formelles de son gouvernement dès qu'il constatera qu'une suggestion française éveille la susceptibilité ombrageuse de Palmerston.

Quand, dans la question de la démolition des forteresses belges, le gouvernement français menace de se séparer de l'Angleterre, Talleyrand, véritablement affolé, pense accourir à Paris pour y défendre « l'alliance anglaise avec toute la force de la conviction la plus intime ». « La France unie à l'Angleterre, écrit-il, met un tel poids dans la balance politique de l'Europe que les autres puissances ne peuvent rien entreprendre contre elles; c'est là notre force au dehors, et j'ose même dire, c'est là notre force au dedans ». « Napoléon, s'il l'avait pu, se serait allié à l'Angleterre ».

Maintien de la paix et alliance anglaise, voilà donc les deux articles essentiels de son programme et même, ils n'en font qu'un, car en présence d'une Europe hostile et défiante, l'alliance anglaise est l'unique sauvegarde de la paix.

\*  
\* \*

Reste maintenant à préciser son attitude dans la question belge; c'est l'objet de cette courte étude.

Talleyrand n'aimait pas les Belges, ou, pour le moins, ils lui étaient indifférents. « Vos Belges sont faibles et faux », écrit-il à la princesse de Vaudemont. Il méprise la simplicité et l'inexpérience de leurs hommes d'Etat improvisés, les juge

« bien nouveaux dans les affaires » — en cela il n'avait pas tort — les accuse de duplicité et de folie, s'exaspère de leurs ridicules prétentions, conseille au duc de Broglie d'abandonner à leur égard les formes de ménagement qui ne conviennent pas à un gouvernement si nouveau et si présomptueux, recommande au cabinet britannique de leur faire sentir leur bêtise. « Ils ont fait, déclare-t-il, mon supplice depuis deux ans ».

Ce qui est plus grave, c'est qu'en travaillant à leur indépendance, il est convaincu de contribuer à une œuvre commandée par les circonstances et destinée à disparaître avec elles. Dès lors, il suffira que la Belgique subsiste pendant quelques années et il est inutile de lui assurer les frontières qu'elle réclame. Quand son gouvernement lui ordonne de soutenir les Belges, de leur obtenir la Flandre zélandaise ou de leur conserver le Luxembourg, lorsqu'on lui écrit de Paris, « que la réunion du Grand-Duché à la Belgique est un point tellement *convenu* que le gouvernement du Roi ne donnera jamais son consentement à un traité qui ne consacrerait pas cette réunion », le diplomate transgresse des ordres si formels et accepte la division du duché en deux parties. De même, dans le partage des dettes de l'ancien royaume des Pays-Bas, il se désintéresse de la question, abandonne aux Autrichiens et aux Russes le soin de s'entendre avec les délégués hollandais, laisse ses collègues charger les Belges d'une dette absolument injustifiée et trompe son gouvernement en assurant à Paris « que la division de la dette a été faite avec les soins les plus minutieux et qu'elle est établie sur des bases certaines ».

Si telles étaient les dispositions de Talleyrand, comment supposer qu'il ait songé à imposer à un Etat destiné à disparaître bientôt, la garantie de la neutralité perpétuelle? Une seule fois, il fait allusion à une neutralité analogue à celle de la Suisse qu'on reconnaîtrait à la Belgique formée en Etat fédératif, mais il ajoute aussitôt que le seul avantage qu'il trouve à cette combinaison, c'est que, en cas de guerre, « la Belgique serait plus près à se réunir à nous que dans tout autre système ». Par ailleurs, trop de textes, trop d'affirmations de ses collègues à la Conférence prouvent que la neutralité a été

imposée au diplomate français et qu'il ne s'y est résigné qu'après une lutte interminable et acharnée. Palmerston nous le montre *combattant comme un lion*, avant de céder. Wessenberg déclare que « par la neutralité, on veut enlever à la France la route d'intrigues où elle s'est engagée » et Talleyrand n'ignore pas les intentions de ses collègues. Esterhazy, autre diplomate autrichien, raconte que Talleyrand, pour prix de son adhésion, a réclamé soit la neutralisation du Grand-Duché de Luxembourg, soit la rétrocession à la France des territoires cédés par elle en 1815.

Cependant, les dépêches de Talleyrand au lendemain de la signature du protocole du 20 janvier — et il les cite complaisamment dans ses *Mémoires* — témoignent toutes d'une satisfaction sans borne et elles laissent vraiment l'impression que cette satisfaction est sincère. Mais la rouerie habituelle du personnage explique aisément cette apparente contradiction. Redoutant des reproches et l'étonnement que doit causer à Paris une résolution de l'importance de la neutralité prise sans aucun avertissement préalable, Talleyrand la présente comme la solution la meilleure et, pour cela, voulue par lui. Il va même jusqu'à s'attribuer tout le mérite de son adoption : « Nous sommes parvenus, écrit-il à Sébastiani, à faire reconnaître en principe par les plénipotentiaires la neutralité de la Belgique... Vous jugerez comme moi l'avantage immense de cette résolution pour le maintien de la paix »; et à M<sup>me</sup> Adélaïde, son intermédiaire habituelle dans ses communications au Roi : « La discussion a été vive, mais je n'ai pas cru devoir céder d'une ligne; peu à peu, cependant, on est revenu à mon avis... J'oserai dire à Mademoiselle qui me permet de lui soumettre toutes mes impressions, même celles de la vanité, que la journée d'hier est une de celles qui me paraissent devoir tenir une bonne place dans ma vie ». N'empêche qu'après ces effusions, il écrit trois jours après à la même correspondante : « Je crois qu'il est sage de nous en tenir là pour le moment. L'avenir nous réserve probablement la réunion et je crois que nous pouvons l'espérer, sans la payer aussi cher que le paraîtrait à tout le monde un établissement anglais petit ou grand sur le continent ».

\* \* \*

A ce moment, c'est-à-dire au début de l'année 1831, les ministres de Louis-Philippe, si pas le Roi lui-même, paraissent regretter la modération, le désintéressement dont ils ont fait preuve dans le règlement de l'affaire belge. Des intrigants s'agitent autour du Palais-Royal, comme ce comte de Celles, représentant de la Belgique à Paris, qui ne travaille qu'à la réunion de son pays à la France. D'autres Belges, peu nombreux mais qui parlent et se remuent beaucoup, sont tout près d'accepter et même de favoriser l'annexion; le général Lamarque reproche aux ministres d'abandonner les Belges et Sébastiani, l'ancien général de Napoléon, rêve de son côté de réparer les pertes subies en 1814. Il presse Talleyrand de sonder le terrain à Londres : « Les Belges en totalité, lui écrit-il, veulent que leur pays soit réuni à la France ». « Songez, lui mande M<sup>me</sup> Adélaïde, que le désir bien prononcé de notre nation est de la voir redevenir française ».

Le gouvernement se décide à envoyer à Londres le général de Flahaut avec la mission d'exposer clairement au diplomate les projets du ministère. La lettre, dont Flahaut est porteur, lui disait : « Ce que demandent les Belges, ce que désirent les Français est cependant cette réunion et bientôt, peut-être, serons-nous hors d'état de l'empêcher... Le vœu de la France s'exprime aujourd'hui par la bouche des hommes dont vous appréciez le plus la prudence, et dont vous honorez le plus le caractère. Notre situation est telle, que le Roi et le Conseil n'ont pas cru qu'elle pût fidèlement vous être représentée par des dépêches et le gouvernement du Roi s'est décidé à vous envoyer M. le comte de Flahaut, qui pourra vous faire connaître toute la vérité ».

Flahaut était-il seulement chargé de recommander à Talleyrand l'annexion ou devait-il aussi l'entretenir d'un projet de partage?

Sans doute il paraît invraisemblable qu'un gouvernement libéral ait songé à une pareille solution. Une seule

dépêche de Sebastiani rend la supposition admissible. Le 25 juin suivant, le ministre, répondant à une suggestion de Talleyrand, lui écrit : « L'idée d'un partage ne nous semble ainsi qu'à vous qu'un moyen extrême... Vous n'avez pas oublié, mon Prince, qu'il y a plus de cinq mois, à l'époque du voyage de M. de Flahaut en Angleterre, le gouvernement du Roi vous a entretenu d'un projet de cette nature ». Malgré cette dépêche, il n'en reste pas moins certain que le projet préféré était la réunion de toute la Belgique. On s'était dit à Paris qu'on ne l'obtiendrait pas sans le consentement de l'Angleterre, sans la rassurer sur le sort d'Anvers et des bouches de l'Escaut, pour la sauvegarde desquels la Grande-Bretagne luttait depuis des siècles. Pourquoi dès lors, ne pas lui donner satisfaction sur ce point? On ferait d'Anvers un port franc ou une ville hanséatique. A la rigueur, on prendrait la même mesure pour Ostende.

Le gouvernement français était-il disposé à aller plus loin encore, et pour prix de l'annexion des provinces belges a-t-il envisagé la possibilité d'abandonner à l'Angleterre, en toute possession et souveraineté, Anvers et les bouches de l'Escaut? Je n'ai trouvé aucune dépêche où une proposition de cette nature ait été formellement énoncée. Cependant Talleyrand l'affirme. Dans ses *Mémoires*, il accuse, car c'est un véritable réquisitoire qu'il dresse contre son gouvernement, il accuse M. de Flahaut d'être venu, au mois de novembre 1830 déjà, lui soumettre un projet de partage qui attribuait à l'Angleterre « la ville et le port d'Anvers ». A l'en croire, Flahaut revenait à Londres au mois de janvier, son projet de partage toujours en poche, tandis que le diplomate le croyait définitivement « enseveli dans l'oubli ». Qu'en est-il réellement? Il faut reconnaître que certaines dépêches de Talleyrand, réponse à un projet qu'on lui a soumis, deviennent incompréhensibles si M. de Flahaut ne lui a pas suggéré la cession à l'Angleterre d'un territoire dans les Pays-Bas.

En effet, le lendemain de la déclaration de la neutralité, Talleyrand écrit à Paris : « Cette combinaison a l'avantage de montrer à quel point serait inutile toute concession faite à l'Angleterre sur le continent... Je n'aurais jamais voulu que le

nom du Roi et le vôtre se trouvassent liés à une clause qui, à mon sens, aurait placé notre gouvernement sur la ligne de ceux qui ne pensent pas aux jugements de l'avenir ».

« L'histoire est là pour témoigner des difficultés que traîna à sa suite l'occupation de Calais par les Anglais, et elle est là aussi pour rappeler la faveur qui entourait Guise lorsqu'ils eurent délivré la France de cette honte. Ses leçons ne doivent pas être perdues pour nous... Il ne faut jamais se mettre en contact avec ceux qu'on ne peut atteindre chez eux ».

Talleyrand assure qu'il se serait plutôt coupé le poing que de signer un tel acte. Il s'indigne, il accable de ses sarcasmes Sébastiani et son malheureux envoyé, Flahaut..., et il a parfaitement raison, car rien n'aurait été plus malencontreux pour la France que de créer en Europe un nouveau Gibraltar. Mais la réfutation de Talleyrand ne s'adresse pas — et pour cause — au projet de partage lui-même, mais au prix qu'on aurait été disposé à le payer.

Quant à l'annexion de la Belgique, projet qui hanta plus d'une fois les rêves de quelques ministres de Louis-Philippe, Talleyrand ne songea jamais à en parler à Londres et c'est une preuve de plus de son expérience, de sa science du possible, qualité maîtresse d'un vrai diplomate.

Il savait qu'une simple allusion à un tel projet aurait immanquablement et instantanément séparé l'Angleterre de l'alliance, et pas une de ses dépêches, pas une de celles de Palmerston, l'Anglais toujours à l'affût pour découvrir une preuve des ambitions françaises, de ce qu'il appelle *le pied fourchu*, ne font la moindre allusion à pareille proposition. Tout au plus, Talleyrand a-t-il escompté la réunion dans un avenir plus ou moins éloigné : « La Belgique nous viendra peut-être, écrit-il, mais plus tard. La force des choses la mène à la France... »

\*  
\* \*

Talleyrand n'a pas voulu régler la question des Pays-Bas, pierre d'achoppement de la paix, par l'annexion, mais par un partage qui eût à la fois avantage la France et satisfait la Prusse et la Hollande; pour y rallier l'Angleterre, on aurait

détaché de leur hinterland Anvers et Ostende et on les aurait déclarés ports libres ou villes hanséatiques. Ce fut là, ainsi qu'il le dit lui-même, sa pensée favorite.

Lorsqu'au milieu de l'année 1831, la Conférence parut avoir échoué dans son œuvre conciliatrice, lorsqu'on en vint à désespérer d'amener le roi de Hollande à renoncer à ses provinces méridionales et les Belges à abandonner Maestricht et le Luxembourg, Talleyrand crut le moment venu de profiter du découragement de ses collègues, de l'impatience de l'Angleterre, du désir unanime de sortir de l'impasse où l'on se trouvait, en présentant sa proposition qui tirait tout le monde d'embarras. « Si les Belges persévèrent dans cette marche, écrit-il à Sébastiani, le 22 juin, après avoir épuisé tous les moyens de persuasion et de condescendance, après avoir recueilli si peu de fruits de tant de soins, je crois, Monsieur le Comte, qu'il faudra peut-être en venir à l'idée, qui est mon idée favorite, d'opérer une division de la Belgique, dans laquelle la France trouverait sans aucun doute la part qui lui conviendrait le mieux. Vous pouvez être assuré que ce moyen ne conduirait pas plus à la guerre que tout autre ». Sébastiani lui répond que le gouvernement ne repousse pas d'une manière absolue cette idée, car une proposition aussi importante, venant d'un homme comme lui, ne saurait être repoussée légèrement; il lui demande donc de lui fournir les moyens de l'examiner dans tous ses développements.

Mais à ce moment, la Conférence, poussée par l'Angleterre, a fait un nouvel essai de conciliation, et l'élection de Léopold, son départ pour la Belgique, l'enthousiasme qui l'accueille, sa reconnaissance officielle par la France et l'Angleterre assurent, bien mieux que les protocoles de Londres, l'indépendance du nouvel Etat.

Tout semble terminé, quand se produit un événement inattendu : les Hollandais dénoncent l'armistice, entrent en Belgique et l'armée du prince d'Orange, sans rencontrer de résistance sérieuse, arrive jusqu'aux portes de Bruxelles. La défaite des Belges leur fait perdre du jour au lendemain la popularité dont ils jouissaient dans de nombreux milieux

depuis les journées de Septembre. A Londres, on se moque publiquement de la lâcheté « des blouses belges ». Comment avoir encore confiance dans l'œuvre réalisée péniblement par la Conférence? Ne peut-on être tenté de croire qu'il n'y a pas de Belgique et pas de roi des Belges? C'est l'avis de Talleyrand; les derniers événements justifient ses prévisions et il cherche aussitôt à en tirer parti. Le 11 août, tandis que les troupes françaises marchent au secours des Belges, et que ceux-ci n'ont pas encore perdu l'espoir d'arrêter les Hollandais (ils ne seront battus que le lendemain, 12 août, à Louvain), Talleyrand écrit à sa correspondante habituelle, M<sup>me</sup> Adélaïde : « L'Angleterre devrait bien trouver dans tout ce qui vient de se passer en Belgique, des motifs de croire qu'il n'y a pas de Belgique possible, et que c'est par des idées de partage que l'Europe trouverait la garantie positive d'une paix générale. Mais l'Angleterre est bien éloignée de cette idée. On avait partout aussi d'autres idées; les ambitions avaient pris d'autres routes. Où en est-on à cet égard en France? »

Sans attendre la réponse de Paris et l'approbation du Roi, il entretient de suite Bülow, l'ambassadeur prussien, de ce vieux projet qu'il a toujours caressé; il traite Léopold, de pauvre sire; les Belges, de vagabonds couards, indignes d'être indépendants; la Conférence s'est fourrée dans un guêpier, et le seul moyen d'en sortir c'est le partage; si la France, la Prusse, la Hollande s'unissent, la chose sera simple, et l'Angleterre sera obligée d'être satisfaite avec Anvers déclaré port franc.

Bülow fait confidence de cette conversation à Palmerston et à Stockmar, l'ami et le conseiller de Léopold. En admettant même que Bülow ait un peu grossi les choses pour se faire valoir près de ses interlocuteurs, on ne peut mettre en doute l'essentiel de son récit et une dernière dépêche de la main même de Talleyrand confirme, sans contestation possible, les démarches qu'il a entreprises pour faire triompher son idée. Le 19 août, il écrit à Sébastiani cette lettre désabusée : « Plus on réfléchit, lui confie-t-il, plus on est forcé de reconnaître qu'on n'a rien entrepris en Belgique qui puisse promettre quelque durée; et

cette conviction conduit à trouver que la France attache trop d'importance aux combinaisons dont on s'occupe aujourd'hui. La force des choses amènera indubitablement un partage de la Belgique. L'Angleterre elle-même sera forcée d'y consentir, et ce partage procurera des avantages bien autrement importants que ceux qu'elle essaye d'avoir maintenant. La Hollande et la Prusse y sont parfaitement disposées et l'Angleterre sera forcée d'être satisfaite avec deux ports libres en Belgique. Cela ne lui donnera pas de territoires, mais son commerce en profitera plus que celui de tout autre pays; ce sera une manière de recréer l'ancienne *Hanse*. On arrivera là, un jour ».

Bülow ne tendait pas aux insinuations du diplomate « sa plus mauvaise oreille ». Palmerston le soupçonnait même d'avoir « une envie folle de la forteresse de Luxembourg avec un peu de territoire à l'entour ».

Cependant Talleyrand constatait que pas plus à Paris qu'à Londres ses idées n'avaient chance d'être adoptées. En France, le partage n'avait jamais été populaire; tout au plus Périer ou Sébastiani ont-ils pu y songer comme à une solution extrême. Mais le démembrement de la Belgique, une division à trois ou à quatre rappelait trop les procédés de la Sainte-Alliance pour être admis facilement par un gouvernement libéral. Il eût été une violation flagrante des principes mêmes au nom desquels s'était accomplie la Révolution de Juillet. Au contraire Talleyrand, tout plein encore des souvenirs du Congrès de Vienne, l'époque la plus brillante de sa carrière, et se considérant à Londres moins en ambassadeur de France qu'en chef d'un congrès ministériel de l'Europe, devait considérer un partage comme une solution conforme aux précédents de la diplomatie classique, au système des compensations et de l'équilibre. Son idée favorite retardait de quinze ans.

Un autre diplomate de son école, M. Bresson, justifiait ainsi la légitimité du partage : « La Belgique n'a jamais été nation indépendante. Son sort a été d'embarrasser ou d'accommoder le vainqueur. Les puissances se ressaisissent des éléments du royaume des Pays-Bas et les distribuent autrement; il n'y faut pas voir autre chose. D'ailleurs les Belges ont éveillé peu

d'intérêt pour leur cause : ils sont certainement provocateurs ingrats et se battent mal ».

Ce ne furent là, heureusement, que des opinions isolées. Elles ne trouvèrent pas écho en France et n'en auraient pas rencontré davantage en Angleterre. La proposition de faire d'Anvers et d'Ostende des ports francs ou des villes hanséatiques n'aurait ni satisfait, ni tranquilisé le gouvernement britannique car il était persuadé que, de quelque façon qu'on opérât le partage, il donnerait toujours à la France le moyen de prendre le tout quand bon lui semblerait.

Mieux valait donc l'empêcher de modifier ses possessions territoriales, lui interdire de prendre même un village dans les Pays-Bas et protéger l'Etat nouveau par la garantie de la neutralité perpétuelle et au besoin par l'épée de l'Angleterre.

Talleyrand se consola difficilement de son échec, et peut-être faut-il voir dans le dépit qu'il en ressentit le vrai motif de son attitude effacée et condescendante dans la discussion du traité des vingt-quatre articles où il admit les conditions les plus défavorables aux Belges. « Depuis qu'il est convaincu, remarquait Wessenberg, que le gouvernement anglais n'admettait aucune idée de partage, il n'a rien fait pour arrêter la conclusion d'un arrangement, et il y apporte au contraire toutes les facilités possibles; il se range, depuis que la discussion est sérieusement ouverte, de l'avis du cabinet anglais. »

D'ailleurs, il ne renonçait pas à l'espoir de trouver à l'affaire belge une solution autre que l'indépendance. En 1832, il s'opposa tant qu'il put au mariage de la princesse Louise, car « c'était une faute d'établir en Belgique une barrière morale infranchissable », et il qualifiait le mariage « la plus grande sottise que put faire un roi des Français ». Pendant le siège d'Anvers, ses opinions ne s'étaient pas encore modifiées. Dans une conversation familière avec la princesse de Lieven, il lui disait : « Les Belges ne dureront pas! Tenez, ce n'est pas une nation, deux cents protocoles n'en feront jamais une nation. Cette Belgique ne sera jamais un pays; cela ne peut tenir ». En cela, il a été mauvais prophète et sa perspicacité proverbiale s'est trouvée en défaut.

Il serait cependant complètement injuste et partial de ne rappeler que l'erreur commise par Talleyrand. La connaissance de ses pensées intimes ne peut faire oublier les immenses services qu'il a rendus à Londres et que lui seul peut-être était capable de rendre. Il a réussi là où, sans doute, tout autre aurait échoué. Sa science de la politique européenne, ses relations, sa souplesse, son génie à débrouiller les situations difficiles en ont fait en 1830, comme quinze ans plus tôt, le premier diplomate de son temps. En faisant admettre le protocole essentiel du 20 décembre 1830, celui qui reconnaissait l'indépendance de la Belgique, il a obtenu le plus beau succès de sa carrière diplomatique et, sans qu'il s'en doutât, celui qui a été le plus durable. Pendant tout le cours de la Conférence, il a veillé à voiler le fait brutal de la destruction du royaume des Pays-Bas sous l'apparence des formes et l'emploi des procédés familiers aux diplomates de la Sainte-Alliance. En s'opposant aux vues annexionistes de Sébastiani, il a bien mérité de sa patrie, de la Belgique, de l'Europe entière, car l'annexion eût été fatalement le signal d'une guerre générale où la France se serait trouvée seule, où sa victoire n'eût été qu'une trêve, et sa défaite un désastre plus grand peut-être que ceux de 1815 et de 1870. A ces titres, Talleyrand se range avec son Roi parmi les fondateurs de l'Etat belge.

L'indépendance, à l'établissement de laquelle il a contribué, était la seule solution durable et sage du problème des Pays-Bas, la seule que voulaient les Belges, la seule qu'acceptât l'Europe, la seule, enfin, qui, en ménageant les intérêts de tout le monde, assurât à la France sur le nouvel Etat, uni à elle par une culture commune, une influence qu'elle n'a exercée nulle part à ce point.

Aujourd'hui, il est permis d'apprécier mieux encore qu'en 1830, les avantages de l'œuvre accomplie à Londres, et au milieu des fêtes de son Centenaire, la Belgique reconnaissante proclame les services qu'elle doit à la France et célèbre dans son indépendance « le dernier bienfait de la Monarchie ».

FL. DE LANNOY.